

Compte-rendu de la réunion du CHSCT D 17 du 15 juin 2017

Rédigé par Pascale Le Guen-Blachier, représentante FNEC FP-FO

Ouverture de la séance à 14h, présidée par Mme la Secrétaire générale de la DSDEN

18 présents : 2 représentants FO (la titulaire et le suppléant), 1 SNALC, 2 UNSA, 6 FSU-CGT (3 titulaires et 3 suppléants), le conseiller prévention, l'ISST, 2 assistantes sociales, la secrétaire du secrétariat général, la représentante du DASEN et la Secrétaire générale.

Excusé : M. le DASEN

- Lecture des motions de la FNEC FP FO 17 concernant les RPS et le DUER

1. Approbation du CR du CHSCTD du 26 janvier 2017

2. Présentation de l'enquête sur les RPS élaborée par le groupe de travail du CHSCT D 17 en concertation avec le conseiller de prévention. Il s'agit d'un questionnaire de 24 questions à 95 items à destination de tous les personnels de l'Éducation nationale de Charente-Maritime. Ce questionnaire sera diffusé en ligne et a été créé à l'aide de Google drive/ forms. Elle vise à établir un diagnostic et à mettre en place un plan de prévention des RPS.

La SG veut être sûre que la récupération des données sera faite de façon anonyme et pour cela demande à ce qu'elle soit envoyée au Rectorat pour approbation.

Des questions sont soulevées : Une même personne pourra-t-elle remplir plusieurs fois le questionnaire ? Que se passera-t-il si une personne interrompt le questionnaire ? Pourra-t-elle le reprendre ? Faut-il limiter les réponses à une seule adresse IP ? Mais dans ce cas les personnels des écoles où il n'y a qu'un ordinateur ne pourront pas toutes y répondre....

Pour l'instant ces questions sont sans réponse et attendent un avis des services du rectorat.

La secrétaire du CHSCT demande à ce que le questionnaire soit envoyé trois fois : un avant les vacances, un autre en octobre et un troisième en janvier.

La SG pense que l'envoi maintenant n'est pas très réaliste car il faut avoir l'aval du rectorat.

L'ISST rappelle que c'est la rectrice qui doit valider l'enquête. Il rappelle également que c'est une obligation de l'employeur de faire la démarche d'un plan de prévention, que celui-ci aurait dû être fait dès 2013. Il loue l'initiative de l'enquête.

La secrétaire du CHSCT propose de mettre aux voix un avis concernant la diffusion de l'enquête (6 pour, 1 abstention (FO)).

3. Le plan de prévention

➤ Présentation du projet de programme annuel départemental de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail par le conseiller de prévention. Ce plan se décline en 4 axes :

- L'organisation en matière de santé et sécurité au travail
- Le fonctionnement de la médecine de prévention
- La démarche de prévention des risques
- Les risques professionnels à enjeux

Un des points soulevés dans le premier axe est d'identifier le réseau des assistants de prévention (AP) du 1^{er} et 2nd degré.

FO pose la question des moyens attribués à l'AP dans les établissements, car il s'agit d'un surcroît de travail.

Réponse de la SG : si l'AP est un professeur, une IMP pourra être envisagée par le chef d'établissement, sinon aucune indemnité particulière n'est prévue, il faudra faire avec les moyens de l'établissement.

L'ISST intervient pour dire que c'est une vraie question. La lettre de cadrage de la fonction publique est très floue sur ce point car elle s'adresse à tous. Le chef de service doit nommer un AP par établissement. Dans l'académie, il n'y a pas de pilotage sur cette question.

➤ Le point sur la mise en place du registre SST dématérialisé par le conseiller de prévention

Actuellement cette mise en place pose des problèmes techniques car il s'agit d'importer ce registre d'une autre académie.

Par ailleurs un certain nombre de questions ne trouvent pas encore de réponse : comment récolter les informations, comment identifier les personnes destinataires, comment gérer les signalements ?

Dans un premier temps, il est proposé une expérimentation dans un petit nombre d'établissements.

Des formations à l'utilisation de ce registre vont être nécessaires...

La FSU insiste sur la nécessité de dématérialisation des registres notamment dans le premier degré.

L'ISST signale :

- o D'une part qu'il prépare un rapport annuel sur les questions des registres
- o D'autre part que sur le site académique, il y a un outil pour remplir les registres

Remarque FO : Voici le lien, mais il n'est accessible que par l'intranet du site académique

<https://www.intra.ac-poitiers.fr/mes-rubriques/2-registre-sante-et-securite-au-travail-rsst-212544.kjsp?RH=1277906618484>

Pour l'instant cet outil n'est valable que pour la version papier du registre. Il insiste que dans cet outil il y a un schéma des démarches.

Il annonce que la Rectrice va faire une lettre de rentrée en développant les questions de santé et sécurité au travail.

➤ La secrétaire du CHSCTD présente le projet de plan de prévention des RPS du CHSCTD 17 :

1. Rappel du cadre légal
2. L'état des lieux
3. Le plan de prévention
4. Évaluation du plan de prévention
5. Bilan

Elle demande à ce que des formations pour les membres du CHSCT D sur les RPS aient lieu (il nous reste 2 journées de formation jusqu'à la fin du mandat).

La SG pose la question de qui va payer ces formations.

4. Les saisines en cours

- École de Veyrines (problèmes d'insalubrité des locaux) Un certain nombre signalements ont été faits au CHSCTD, une visite de l'ISST a eu lieu or pour l'instant les travaux n'ont pas été engagés.

Le CHSCTD demande que le DASEN transmette officiellement le rapport de visite de l'ISST au maire de cette commune.

Lecture d'un avis du CHSCT D et approbation à l'unanimité.

- Toiture du lycée de Bourcefranc :

La représentante du SNALC s'étonne qu'une fois de plus le CHSCT D n'ait pas été informé ni des dommages ni de leur suivi. Elle signale en outre que la RD26E passe entre deux bâtiments de l'établissement et que 2 accidents et un presqu'accident ont eu lieu notamment sur des personnels.

Un avis est proposé et est approuvé à l'unanimité.

- La représentante UNSA informe qu'un agent a eu un arrêt de travail suite à une bagarre entre deux agents au sujet de leur travail. Elle pose aussi la question des places de parking de la cité Duperré dont le plan de réfection est réalisé par la Préfecture. A partir de septembre 2017, ce parking sera mis en service et il y a aura moins de place pour les personnels de l'Éducation nationale.

- Collège Texier de Saint Jean d'Angély

Vu les problèmes rencontrés dans cet établissement par les personnels et suite à leur saisine du

CHSCT, une visite d'établissement est votée à l'unanimité par les membres du CHSCT mais contre l'avis de la SG. Cette visite aura lieu fin septembre/début octobre 2017 et 4 membres sont désignés pour l'effectuer (1 UNSA, 1 FSU, 1 FO et le conseiller de prévention).

5. Point sur les visites de l'ISST

L'ISST rappelle que ses rapports sont envoyés au CHSCT.

Il précise que les signalements peuvent être adressés par tout personnel à l'ISST ou au conseiller de prévention mais qu'il prend le temps de s'informer avant de décider de faire une visite.

6. Bilan des actions du CHSCTD 17 pour l'année scolaire en cours

7. Mode de saisie du CHSCT D

Il est rappelé qu'une saisine est un courrier adressé à tout membre du CHSCT D qui le transférera à la secrétaire.

Une fiche de registre n'a pas valeur de saisine.

8. Questions diverses

- La secrétaire du CHSCT D demande si les avis votés en CHSCTD étaient transmis au rectorat si celui-ci était concerné. Réponse de la Secrétaire Générale : Non.

Demande du CHSCTD 17 à ce qu'ils le soient et que les réponses soient sur le site académique.

- Problème de la rénovation de la salle informatique du collège de Montendre.

La SG répond qu'il n'y a pas de dégradation des conditions de travail après cette rénovation car la salle précédente était « multi fonction » avec du bruit, cette nouvelle salle permet de travailler dans de meilleures conditions même si elle est sans fenêtre. Elle insiste sur le fait qu'avant les travaux il y avait eu une concertation avec les personnels et qu'ils avaient été validés par le CA de l'établissement.

Fin de la séance à 17h30.